

Date probable de présentation au Conseil  
23 avril 2014

POUR EXAMEN

## MEMORANDUM

AU : CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE : Cecilia AKINTOMIDE  
Secrétaire générale

OBJET : MULTINATIONAL – PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN DON DE 2 000 000 UC AU TITRE DE L'ASSISTANCE A CARACTERE EXCEPTIONNEL ET URGENT POUR LA LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE DE FIEVRE HEMORRAGIQUE EBOLA EN GUINEE ET SES PAYS FRONTALIERS (COTE D'IVOIRE , GAMBIE, GUINEE BISSAU, LIBERIA, MALI, SENEGAL ET SIERRA LEONE) \*

Veuillez trouver ci-joint, la Proposition citée en objet de même que le projet de Résolution.

PJ :

c. c. : Le Président

\* Les questions concernant ce document seront adressées à:

Mme A. SOUCAT	Directeur	OSHD	Poste 2046
M. J. LITSE	Responsable	ORWA	Poste 4047
M. K. GADIO	Conseiller juridique général	GECL	Poste 2032
Mme G. NZAU-MUTETA	Représentante résidente	BFFO	Poste 6100
M. F. ZHAO	Manager	OSHD.3	Poste 2117
M. F. BAUDIN	Manager	GECL.1	Poste 3016
M. F. SERGENT	Analyste en chef, Santé	OSHD.3	Poste 3067
Mme B. BA DIAGNE	Chef d'équipe	OSHD.3/BFFO	Poste 6131

Le présent rapport a été préparé en avril 2014 par Mme B. Ba Diagne, Economiste en chef de la Santé, OSHD.3/BFFO, Chef d'équipe, Mme M. Diop Ly, Analyste principale en Santé, OSHD.3/DIRA, Mr I. Sanogo, Analyste principal en Santé, OSHD.3, Mme C. Jehu Appiah, Analyste principale en Santé, OSHD.3. Sous la supervision de M. F. Zhao, Manager OSHD.3, Mr F. Sergent, Analyste en Santé en chef, OSHD.3 et Mme G. Nzau-Muteta Représentante résidente BFFO. Ont contribué à l'élaboration du rapport : Mme R. Charo, Expert en Santé, EARC, M. A. Mbonampeka, Chargé des Opérations, LBFO, Mr O. Manlan, Economiste pour la Guinée, Mr F. Sylla, Economiste pays, BFFO, M. S. Jambawai Expert en Développement social, SLFO, M. M. Traoré, Expert en Développement social, MLFO, M. S. Kamara, Chargé des opérations ORWA, M. K. Diallo, CPO, ORWA, Mr G. Bohoussou, CPO, BFFO, Mr J. Meng Lihinag, Agroéconomiste principal, OSAN1, Mme K. Diabi, CPO SLFO, M. Z. N'Zombié, Spécialiste Eau et assainissement, BFFO, M. C. Ouédraogo, Spécialiste en acquisitions, BFFO/OSHD, M. A. Ouédraogo, Spécialiste en Développement social, BFFO/OSHD2, M. K. Eguida Kossi, CPO SNFO, M. M. Traoré a, Expert en Développement social, MLFO

# FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



## MULTINATIONAL

**PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN DON DE 2 000 000 UC AU TITRE  
DE L'ASSISTANCE A CARACTERE EXCEPTIONNEL ET URGENT POUR LA LUTTE  
CONTRE L'EPIDEMIE DE FIEVRE HEMORRAGIQUE EBOLA EN GUINEE ET SES PAYS  
FRONTALIERS (COTE D'IVOIRE, GAMBIE, GUINEE BISSAU, LIBERIA, MALI, SENEGAL  
ET SIERRA LEONE)**

**DEPARTEMENTS OSHD/GECL**

Avril 2014

## TABLE DES MATIERES

	Abréviations, liste des tableaux, liste des annexes et liste des graphiques, cadre logique	i
<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION ET JUSTIFICATION</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>APERCU GENERAL DE L'APPEL POUR ASSISTANCE</b>	<b>1</b>
<b>3.</b>	<b>OPERATION D'ASSISTANCE A CARACTERE EXCEPTIONNEL ET URGENT</b>	<b>2</b>
3.1	Objectif, bénéficiaires et description de l'aide	2
3.2	Coût et Source de Financement	2
<b>4.</b>	<b>ORGANISATION ET GESTION</b>	<b>2</b>
4.1	Dispositif institutionnel	2
4.2	Modalités de passation des marchés	3
4.3	Décaissement	3
4.4	Programmation de la mise en œuvre de l'assistance	3
4.5	Supervision, audit et rapports financiers	3
<b>5.</b>	<b>CONCLUSION, RECOMMANDATIONS ET CONDITIONS DE DECAISSEMENT</b>	<b>4</b>
5.1	Conclusion	4
5.2	Conditions de décaissement	4
5.3	Recommandations	4

ANNEXE I : Carte de la situation épidémiologique en Guinée au 8 avril 2014

ANNEXE II : Calendrier prévisionnel de l'assistance

ANNEXE III : Récapitulatif des coûts de l'aide par composante et dépenses par catégorie

Projet de Résolution

## ABREVIATIONS

<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>FAD</b>	Fonds africain de développement
<b>FVH</b>	Fièvre hémorragique
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
<b>OOAS</b>	Organisation ouest africaine de la santé
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>OMS AFRO</b>	Organisation mondiale de la santé – Région Afrique
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale

**REPUBLIQUES DE GUINEE, COTE D'IVOIRE, GAMBIE, GUINEE BISSAU, LIBERIA, MALI, SENEGAL ET SIERRA LEONE : UTILISATION DU FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT POUR FINANCER UNE ASSISTANCE EXCEPTIONNELLE POUR LA LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE DE FIEVRE HEMORRAGIQUE EBOLA**

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES / MESURES D'ATTENUATION
		Indicateur	Base	Cible		
IMPACT	Renforcement des capacités régionales ouest-africaines dans la prévention et la riposte à d'éventuelles futures épidémies à virus EBOLA	Rythme des épidémies à virus Ebola	Première épidémie de cette ampleur dans la sous-région	Aucune épidémie de grande ampleur	Rapports périodiques des Ministères en charge de la santé, de l'OOAS et de l'équipe inter-pays de l'OMS pour la Région	<u>Risque</u> : Les pays de la sous-région non ciblés par la proposition peuvent être touchés par l'épidémie <u>Mesure(s) d'atténuation</u> : Renforcer le dialogue politique pour une coordination renforcée entre les structures partenaires de la lutte et une surveillance épidémiologique constante
	RESULTATS	L'épidémie est stoppée et un système efficace de surveillance épidémiologique et de riposte sous la coordination de l'équipe inter-pays de l'OMS et de l'OOAS est mis en place	Evolution de l'épidémie  Performance du système de surveillance épidémiologique et de riposte	185 cas suspects (157 en Guinée, 6 en Sierra Leone, 16 au Libéria et 6 au Mali) dont 73 confirmés (68 en Guinée et 5 au Libéria 5)  Pas de système efficace de surveillance épidémiologique et de riposte	L'épidémie est stoppée et il n'y a pas de nouveau cas confirmé à la fin de l'intervention  Le système de surveillance épidémiologique et de riposte est renforcé	Le rapport d'activités produit par l'OMS et l'OOAS donne des détails chiffrés sur l'évolution de l'épidémie jusqu'à sa fin et sur la performance des systèmes de surveillance
PRODUITS	<b>Composante 1 : Renforcement des capacités techniques et matérielles de prévention des services de santé et au niveau communautaire</b> Produit 1.1 : Renforcement de la surveillance épidémiologique et des systèmes d'alertes précoces Produit 1.2 : Guide techniques distribués Produit 1.3 : Organisation de campagnes de masse et d'information/utilisation des médias	1.1 Nb de personnes formées 1.2 Nb de guides techniques distribués et utilisés 1.3 Nb de campagnes de masse	1.1 : 0 1.2 : 0  1.3 : 0	1.1 : 1350 agents formés sur la surveillance des FH et l'utilisation appropriée des outils de surveillance et le port du matériel de protection 1.2 : 10 800 guides techniques distribués 1.3 : 09 campagnes de masse réalisées	Rapports périodiques des services de santé  Rapports de l'OMS et de l'OOAS	
	<b>Composante 2 : Gestion des cas</b> Produit 2.1 : Formation du personnel de laboratoires Produit 2.2 : Aménagement de sites d'isolement	2.1 Nb de techniciens de laboratoire formés 2.2 Nb de sites d'isolement et de prise en charge des cas suspects	2.1 : 0  2.2 : 0	2.1 : 300 techniciens de laboratoire formés sur les nouvelles techniques de laboratoire 2.2 : 30 sites d'isolement aménagés	Rapports soumis à la Banque	
	<b>Composante 3 : Gestion de l'assistance</b> 3.1 Appui institutionnel aux structures nationales 3.2 Frais administratifs OMS 3.3 Rapports d'activités, techniques et financiers	3.1 Nb d'AT recrutés 3.2 Rapports d'activités 3.3-Rapport financier	3.1 : 0 n.a. n.a.	3.1 : 09 Consultants/Assistants techniques recruté 3.2 : 3 rapports d'activités trimestriels transmis par l'OMS AFRO 3.3 : 1 rapport financier transmis par l'OMS AFRO		
ACTIVITES CLES	Composante 1 : Renforcement des capacités techniques et matérielles de prévention des services de santé et au niveau communautaire Composante 2 : Prise en charge des cas et aménagement et gestion des centres d'isolement Composante 3 : Gestion de l'assistance			<b>INTRANTS: Composante 1:</b> <b>Composante 2:</b> <b>Composante 3:</b> <b>Total:</b>	900 000 UC 800 000 UC 300 000 UC <b>2 000 000 UC</b>	

## 1. INTRODUCTION ET JUSTIFICATION

**1.1 La fièvre hémorragique (FVH) Ebola est une maladie virale transmissible grave dont le taux de létalité varie entre 50 et 90%.** Cette maladie est responsable de graves flambées épidémiques chez l'homme. Elle est apparue pour la première fois en 1976 à Nzara (Soudan) et à Yamkulu (République Démocratique du Congo – RD). Au Congo, le village affecté se situait non loin de la rivière Ebola, qui a donné son nom à la maladie. Le virus se transmet à l'homme à partir des animaux sauvages et se propage ensuite dans les populations par transmission interhumaine.

**1.2 Aucun vaccin n'est disponible pour prévenir la fièvre hémorragique Ebola, qui se propage rapidement.** Aussi cette maladie pose-t-elle un problème majeur de santé publique dans la sous-région. Le Ministère de la santé (MS) de la Guinée a notifié à l'OMS une flambée d'épidémie le 13 mars 2014 dont le risque de propagation dans les pays voisins (Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Sénégal et Sierra Leone) est réel et très élevé. A la date du 14 avril 2014 et selon les chiffres publiés par le Centre médical de la Banque et par l'OMS, on dénombrait 168 cas suspects en Guinée, dont 108 décès; en Sierra Leone, 2 cas suspects qui sont décédés ; au Libéria 26 cas suspects, dont 13 décès; enfin au Mali, 6 cas suspects. **L'épidémie nécessite une collaboration transfrontalière urgente, rapide et intensive à l'intérieur des pays concernés** (Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Sénégal et Sierra Leone). L'annexe I inclut la carte épidémiologique de la Guinée en date du 8 avril 2014.

**1.3 Considérant le caractère exceptionnel et urgent de la situation, la menace sur la vie des populations des pays affectés et la vitesse à laquelle cette épidémie se propage dans la sous-région, la Direction propose une assistance exceptionnelle visant à lutter contre ce fléau.** Face à l'envergure régionale de l'épidémie, qui rend toute action au niveau d'un seul pays limitée et inadéquate, il est recommandé d'utiliser les ressources régionales du FAD, plus particulièrement celles relevant des biens publics régionaux. En outre, le renforcement de l'Organisation ouest africaine de la santé (OOAS), qui est une structure de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), permettra d'aider au mieux les pays affectés à répondre de manière coordonnée et structurelle à la propagation de l'épidémie.

## 2. APERCU GENERAL DE L'APPEL A ASSISTANCE

**Les Chefs d'Etats des pays membres de la CEDEAO ont lancé un appel à l'aide internationale lors du sommet tenu à Yamoussoukro les 28 et 29 mars 2014. De plus, par lettre en date du 2 Avril 2014, le Gouvernement de la Guinée a transmis une requête officielle à la Banque afin de faire face à l'épidémie de la FVH Ebola.** Un plan national de réponse a été élaboré et un Comité de crise a été mis en place. Les objectifs de ce plan sont de : (i) renforcer la coordination des activités de riposte à tous les niveaux; (ii) renforcer la détection précoce des cas suspects et l'identification des contacts; (iii) mener des investigations autour des cas suspects et des décès; (iv) assurer une prise en charge rapide et efficace de tous les cas suspects; (v) assurer une bonne gestion des corps des personnes décédées de fièvre hémorragique; (vi) promouvoir des comportements de prévention et de lutte contre la fièvre hémorragique Ebola; (vii) renforcer les plateaux techniques du réseau de laboratoires; et (viii) assurer une prise en charge psychosociale. Les autorités sanitaires des pays frontaliers ont également élaboré des plans d'alerte et de riposte. Ces plans auront un impact positif majeur sur la santé publique des populations des pays bénéficiaires et des PMR en général, et permettra de préserver leur capital humain, tous groupes sociaux confondus.

Pour la Guinée, le budget estimé pour faire face à la riposte se chiffre à lui seul à 4 512 703 Dollars EU (USD), dont 697 063 USD (15% des besoins) sont immédiatement disponibles et 2 370 222 USD (53% des besoins) ont été annoncés mais n'ont pas encore été confirmés. Par conséquent, près d'un tiers (32%) du coût de la riposte, soit 1 445 417 USD, reste à mobiliser pour lutter contre la propagation de l'épidémie.

### **3. OPERATION D'ASSISTANCE A CARACTERE EXCEPTIONNEL ET URGENT**

#### **3.1 Objectif, bénéficiaires et description de l'assistance**

**3.1.1 L'objectif général de la présente assistance est de contribuer aux efforts en cours dans la sous-région visant à réduire la létalité (pour les personnes déjà malades) et le risque de propagation de l'épidémie de la FVH d'Ebola.** Les bénéficiaires de l'assistance sont les populations de la République de Guinée et de ses pays frontaliers (Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée Bissau, Libéria, Sénégal, Guinée Bissau, Mali et Sierra Léone) en particulier, et en général tous les pays de la CEDEAO. La population totale de la Guinée et des pays frontaliers est d'environ 74 millions d'habitants et celle de la sous- région (les quinze pays de la CEDEAO) 321 millions d'habitants. Les efforts de prévention qui seront déployés au niveau de la Guinée et de ses pays frontaliers permettront en outre de prévenir la propagation de l'épidémie sur le reste du continent.

**3.1.2 L'assistance du FAD comprend les composantes suivantes :** (i) Composante 1 : Renforcement des capacités techniques et matérielles de prévention des services de santé et au niveau communautaire, en particulier à travers une forte dimension communication ; (ii) Composante 2 : Prise en charge des cas ; aménagement et gestion des centres d'isolement et ; (iii) Composante 3 : Gestion de l'Assistance, qui constitue les frais d'administration de l'Opération dus à l'OMS AFRO, les coûts relatifs à l'appui institutionnel au niveau national et régional et à la coordination des activités. Enfin, l'opération appuiera les efforts et contribuera à développer la capacité de l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS).

#### **3.2 Coût et Source de Financement**

Le coût total des activités ci-dessus mentionnées est estimé à 2 000 000 UC (3 052 480 USD), incluant les coûts de gestion de l'OMS au niveau du bureau régional à Brazzaville et de l'Equipe inter-pays (voir Annexe III). L'opération sera financée sur les ressources FAD de l'enveloppe régionale, en particulier celles relevant des biens publics régionaux avec exemption au partage des coûts, compte tenu des éléments explicités au paragraphe 1.3.

### **4 ORGANISATION ET GESTION**

#### **4.1 Dispositif institutionnel**

**L'Organisation mondiale de la santé Région Afrique (OMS-AFRO) sera responsable de la mise en œuvre de cette assistance exceptionnelle du FAD à travers son Equipe inter-pays basée à Ouagadougou et ses représentations au niveau de la Guinée et des pays frontaliers.** Une Lettre d'Accord tripartite sera conclue entre le FAD, l'OMS et l'organisation régionale OOAS, représentant les Etats concernés : Guinée, Côte d'Ivoire, Sierra Léone, Libéria, Guinée Bissau, Mali, Sénégal et Gambie, pour les modalités pratiques d'intervention et de gestion.



## 4.2 Modalité de passation des marchés

**4.2.1 L'OMS est l'institution spécialisée des Nations unies pour les questions de santé. A ce titre, elle a déjà été l'agence d'exécution pour le groupe de la Banque de plusieurs assistances similaires à caractère exceptionnel et urgent.** Elle possède donc les qualifications et l'expérience nécessaires pour assurer efficacement la coordination de l'exécution de la présente opération. En conformité avec les dispositions des Règles et Procédures de la BAD pour l'acquisition des biens et travaux, notamment en son paragraphe 3.9 qui stipule que « *Il peut y avoir des cas où l'acquisition directement auprès d'institutions spécialisées, agissant en qualité de fournisseurs conformément à leurs propres procédures, est la méthode la plus adéquate pour obtenir (a) de petites quantités de biens disponibles dans le commerce, principalement pour les secteurs de l'éducation et de la santé et (b) des produits spécialisés pour lesquels le nombre de fournisseurs est limité, tels que les vaccins et les médicaments* », l'OMS sera responsable de l'acquisition et de la distribution des biens et des services nécessaires à la lutte contre l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola à savoir : kits de protection, kits de laboratoire, matériels d'information et de communication, formation des agents de santé et des agents communautaires, assistance technique, appui institutionnel des structures nationales et régionales et activités de coordination. Ainsi, l'OMS sera chargée de la passation des marchés des biens et services tels que décrits au tableau de l'Annexe III du présent rapport. Compte tenu de la nature de l'opération et du caractère particulièrement urgent qu'elle revêt, il a été admis que l'utilisation des procédures de la BAD applicables dans une telle situation ne permettrait pas de réaliser l'opération dans les délais optimaux requis.

4.2.2 L'OMS devra mettre à disposition tous documents d'acquisitions dans le cadre des revues a posteriori qui seront effectuées par le FAD.

## 4.3 Décaissement

Vu la nature de cette opération, il est recommandé que les fonds soient décaissés en une seule tranche.

## 4.4 Programmation de la mise en œuvre de l'Assistance

L'opération devra être mise en œuvre dans les plus brefs délais et sa durée totale ne saurait excéder neuf (09) mois (voir Annexe II).

## 4.5 Supervision, audit et rapports financiers

**Au terme de l'opération, l'OMS-AFRO fournira au FAD et à l'OOAS un rapport technique et financier détaillé de fin des opérations portant sur les activités financées par le FAD dans un délai ne dépassant pas trois mois à compter de la date d'achèvement des activités d'urgence.** Etant donné que les agences de l'ONU ne préparent pas de rapports d'audit séparés pour chaque institution, l'OMS-AFRO produira une confirmation écrite à la fin de l'opération certifiant le respect des termes de la Lettre d'Accord Tripartite dans les délais prévus par celle-ci. L'OMS-AFRO ne pourra déduire plus de 7% du budget pour les coûts administratifs (sauf accord préalable du FAD). Le FAD assurera un suivi permanent des progrès effectués en rapport avec l'intervention dans le cadre de la réponse d'urgence à travers les Bureaux de la BAD dans les pays concernés. L'OMS AFRO préparera des rapports d'activités trimestriels pour informer sur l'évolution de l'opération. Tous les rapports seront transmis au siège et aux bureaux-pays de la BAD ainsi qu'aux structures étatiques concernées.

## **5. CONCLUSION, CONDITIONS DE DECAISSEMENT ET RECOMMANDATIONS**

### **5.1 Conclusion**

La présente proposition de financement complètera les efforts des gouvernements des pays de la sous-région et des autres partenaires.

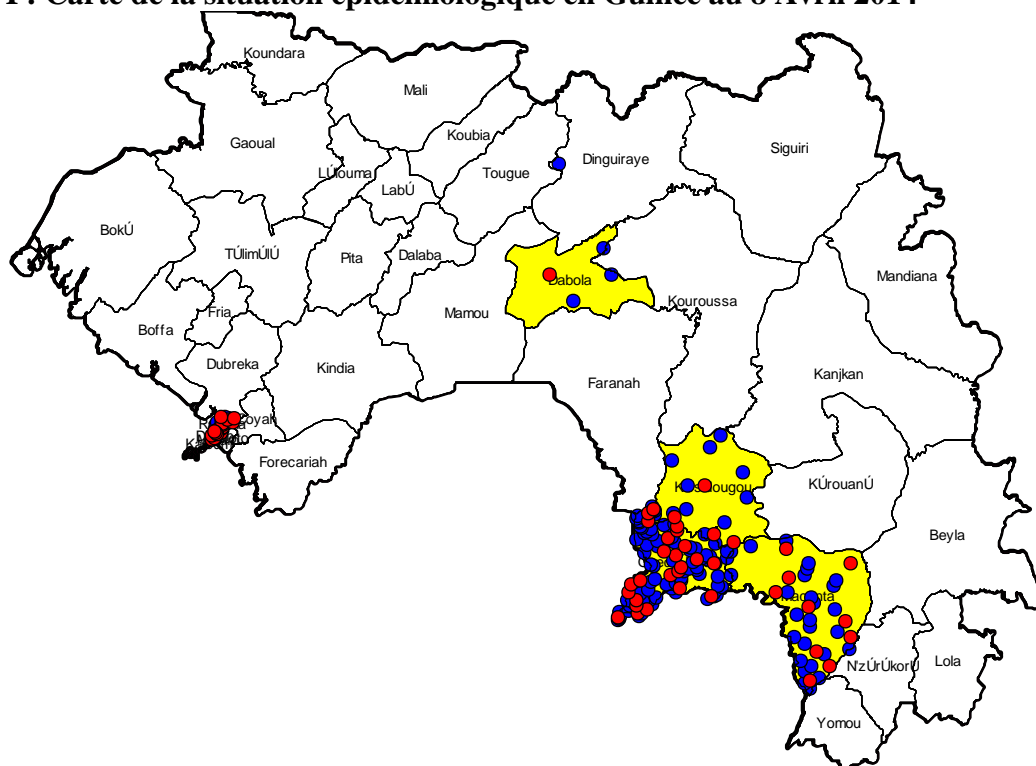
### **5.2 Conditions de Décaissement**

L’OMS fournira au FAD les références d’un compte bancaire dans lequel seront versées les ressources du don pour le financement des activités de la présente assistance.

### **5.3 Recommandations**

Il est recommandé que le Conseil d’administration du Fonds africain de développement : (i) approuve l’octroi, à l’Organisation ouest-africaine de la santé d’un don d’un montant équivalant à deux millions d’unités de compte (2 000 000 UC), sur les ressources du FAD affectées aux opérations régionales, pour l’objet et selon les conditions et modalités prévues dans la présente proposition ; et (ii) déroge, exceptionnellement, à l’application des règles d’acquisition du FAD, au profit de celles de l’OMS.

## ANNEXE I : Carte de la situation épidémiologique en Guinée au 8 Avril 2014



### **Légende :**

- Point rouge : 1 cas confirmé
- Point bleu : 1 cas suspect

*Cette carte a été fournie par le personnel de la Banque africaine de développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.*

**ANNEXE II : Calendrier prévisionnel d'exécution de l'assistance**

<u>Activités</u>	<u>Agence responsable</u>	Délai de rigueur
Approbation par le Conseil par procédure de non-objection	BAD	avril 2014
Signature du Protocole de Don /mise en vigueur	BAD/OOAS	avril 2014
Signature de la lettre d'accord en vue de l'exécution des activités de l'Opération	BAD/OMS/OOAS	avril 2014
Soumission de la demande de décaissement	OOAS/OMS	fin avril 2014
Décaissement	BAD	mai 214
Acquisition/Livraison	OMS	mai/novembre 2014
Soumission d'un rapport technique et financier	OMS	décembre 2014
Soumission de rapports d'activités trimestriels	OMS	

## ANNEXE III : Récapitulatif des coûts de l'aide par composante et dépenses par catégorie

### Récapitulatif des coûts par composantes du projet

DESCRIPTION DES ACTIVITES	Coûts (UC)	Coûts (USD)	Pourcentage %
<u>Composante 1</u> : Renforcement des capacités techniques et matérielles de prévention et de communication efficace des services de santé et au niveau communautaire	900 000	1 373 616	45,00
<u>Composante 2</u> : Prise en charge des cas: et aménagement de la gestion des centres d'isolement	800 000	1 220 992	40,00
<u>Composante 3</u> : Gestion du projet appui institutionnel au niveau national et régional et coordination	300000	457 872	15,00
<b>Total général</b>	<b>2 000 000</b>	<b>3 052 480</b>	<b>100,0</b>

### Dépenses du projet par catégories

CATEGORIES* DES DEPENSES	ACTIVITÉS	Coûts UC	Couts USD
<b>BIENS</b>  <b>Acquisition de fournitures essentielles</b>	Kits de protection individuelle à usage unique	200000	305 248
	Equipements et produits de désinfection et de décontamination et de gestion des centres d'isolement	150000	228936
	Kits de laboratoire	150000	228936
	Matériel d'élimination sûre des déchets biomédicaux	150000	228936
	Equipements informatiques pour la centralisation et l'analyse des données	167384	255468
	Supports de communication visuels, audio et audio-visuels	150000	228936
<b>SERVICES</b>	Formation des agents de santé et des agents communautaires	432616	660276
	Assistance technique	100000	152624
	Contrats de prestations pour la communication	200000	305 248
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Coûts administratifs de l'OMS (7%) et appui institutionnel des structures nationales et régionales et activités de coordination	140000	213674
	Coûts d'appui institutionnel des structures nationales et régionales et activités de coordination	160000	244198
<b>Total</b>		<b>2 000 000</b>	<b>3 052 480</b>

\*

Nota bene : Les acquisitions se feront selon les règles de procédures d'acquisition de l'OMS

## FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Résolution N° F/[ ]/2014/[ ]

Adoptée par le Conseil suivant la procédure de non-objection, le [ ] 2014

**Multinational : Octroi d'un don à l'Organisation ouest-africaine de la santé en vue de financer une partie des coûts de l'assistance à caractère exceptionnel et urgent pour la lutte contre l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola en Guinée et ses pays frontaliers (Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Sénégal et Sierra Leone)**

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

**VU** : (i) les articles 1, 2, 11, 12, 14, 15, 16 et 26 de l'Accord portant création du Fonds africain de développement (le "Fonds") ; (ii) les directives de financement du FAD-13 telles que prévues dans le Rapport sur la Treizième reconstitution générale des ressources du Fonds ; (iii) l'Allocation des ressources du FAD-13 par pays actuellement applicable ; et (iv) la proposition de don contenue dans le document ADF/BD/WP/2014/[39]/Approbation (le "Rapport d'évaluation") ;

**AYANT EXAMINE** : (i) les Principes directeurs pour le financement des opérations multinationales adoptés par ce Conseil le 5 mai 2000 ; et (ii) le Cadre stratégique et opérationnel pour les opérations régionales approuvé le 7 mars 2008 par les Conseils d'administration de la Banque africaine de développement et du Fonds ;

**NOTANT** la disponibilité de ressources suffisantes permettant au Fonds d'engager le montant du don ;

**DECIDE** ce qui suit :

1. de consentir à l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS), sur les ressources du Fonds affectées aux opérations régionales (biens publics régionaux), un don d'un montant maximum équivalant à deux millions d'unités de compte (2 000 000 UC) en vue de financer une partie des coûts de l'assistance à caractère exceptionnel et urgent pour la lutte contre l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola en Guinée et ses pays frontaliers (Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Sénégal et Sierra Leone) ;
2. de déroger, exceptionnellement, à l'application des règles et procédures du Fonds en matière d'acquisition et d'autoriser l'application de celles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
3. d'autoriser le Président du Fonds à conclure une Lettre d'Accord Tripartite (la "Lettre d'Accord"), entre le Fonds, l'OOAS et l'OMS - Région Afrique (OMS-AFRO), selon les modalités et conditions définies dans les Conditions générales applicables aux protocoles d'accord relatifs aux dons du Fonds et dans le Rapport d'évaluation ;
4. les ressources du don seront directement décaissées à l'OMS-AFRO en sa qualité d'Organe d'exécution ;
5. d'autoriser le décaissement des ressources du don en une seule tranche en faveur de l'OMS-AFRO après (i) soumission au Fonds des références du compte bancaire destiné à recevoir les ressources du don ; et (ii) signature de la Lettre d'Accord entre le Fonds, l'OOAS et l'OMS-AFRO ;
6. le Président peut annuler le don si la Lettre d'Accord n'est pas signée dans un délai de cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date d'approbation de la présente résolution ; et
7. la présente résolution entre en vigueur à la date susmentionnée.